

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 804

19 avril 2010

SOMMAIRE

4 U S.A.	38592	International Help Picture	38554
Anex Holding S.A.	38577	Johnson Controls SA/NV, Luxembourg branch	38581
Bario Participations S.A.	38554	Lutzenberg S.A., SPF	38576
Bario Participations S.A.	38556	Marbo S.A.	38573
Bario Participations S.A.	38558	Mediation Field Marketing S.à r.l.	38547
Bario Participations S.A.	38568	MPP Invest 2 S.A.	38548
Brescia Real Estate S.A.	38576	Nimaco S.à r.l.	38551
Cercle Hippique de l'Oesling, a.s.b.l.	38591	Pajom S.A.	38547
ColRecklinghausen S.à.r.l.	38547	P.B.D.C. Immobilière Internationale S.à r.l.	38549
ColUlm S.à r.l.	38546	Platine Invest SA	38573
Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.	38548	ProLogis France XXVII S.à.r.l.	38551
Dalvest S.A.	38581	ProLogis France XXXII S.à.r.l.	38547
De Beers	38577	Promedent	38546
Dièdre	38550	Promedent	38569
Dolce International (Lux-Canada) S.à r.l.	38549	Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l.	38552
Easy Hole Invest S.A.	38546	Sartay Finance S.à r.l.	38569
Enterasys Networks S.à r.l.	38590	Silvertrans Logistics S.à r.l.	38573
Enterasys Networks S.à r.l.	38590	Sunstar Group AG	38549
Era Properties S.A.	38577	Swiss Re Funds (Lux) I	38568
Era Properties S.A.	38581	Tradulux S.A.	38569
Eurinca Real Estate Luxembourg S.A. ...	38551	Tradulux S.à r.l.	38569
FDLV SA	38576	Triton III LuxCo 2 S.à r.l.	38558
Finances Europe Tourisme S.A.	38548	TVT Travel S.A.	38550
Finpartec S.A.	38568	UKIG HoldCo S.à r.l.	38582
Florentin Strategies S.A.	38550	Vianden Investment S.A.	38590
Fortuna Solidum S.C.A., SICAR	38546	Zwee Engelen S.C.I.	38556
HOLEANDERS Holding	38591		
IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.	38582		

Easy Hole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.709.

CETTE VERSION DES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2008 RECTIFIÉS
ANNULE ET REMPLACE LA VERSION DÉPOSÉE EN DATE DU 08 JUIN 2009 - N° LO 9008251.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010036457/15.

(100035189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Promedent, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 21.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41
L-3901 Mondercange
P.o. Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010036461/15.

(100034990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 110.119.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Madeline BOUCHER / Sophie MARTINOT
Mandataire Commerciale / Mandataire Principale

Référence de publication: 2010036455/14.

(100035334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

CoUIm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036484/10.

(100035238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Mediation Field Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.852.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41
L-3901 Mondercange
P.o. Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010036463/15.

(100034982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pajom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 17.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.
Bureau comptable et fiscal
BP 41
L-3901 Mondercange
P.o. Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010036464/15.

(100034981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ProLogis France XXXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2010036488/14.

(100035261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

ColRecklinghausen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010036485/10.

(100035235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 12.457.040,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 122.210.

Il est à noter que les associés de Cornavin JV Luxembourg S.à r.l. ont décidé comme suit:

Le siège social de la Société a été transféré au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2010.

Le démission de Monsieur Bruno Abbate de son mandat de gérant catégorie A de la Société au 28 December 2009 a été acceptée.

Madame Louise Benjamin, née le 16 août 1976 à Bristol, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommée gérante catégorie A avec effet au 1^{er} mars 2010 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Monsieur Martin Eckel, gérant catégorie A,

Madame Louise Benjamin, gérante catégorie A,

Monsieur Omar Danial, gérant catégorie B,

Monsieur Pierre Currat, gérant catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cornavin JV Luxembourg S.à r.l.

Martin Eckel

Mandataire

Référence de publication: 2010037209/24.

(100036030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

MPP Invest 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 149.206.

Extrait des résolutions écrites du Conseil d'administration du 18 janvier 2010

Il résulte desdites résolutions que:

Le siège social de la Société a été transféré du 9 -11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

Mandataire

Référence de publication: 2010037196/15.

(100035917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 décembre 2009:

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010037207/15.

(100036124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

P.B.D.C. Immobilière Internationale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.784.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- P.B.D.C. IMMOBILIERE INTERNATIONALE s.à r.l. (B99784) avec siège social à L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Le liquidateur

Me Marguerite RIES

Référence de publication: 2010037199/17.

(100035956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Dolce International (Lux-Canada) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 81.992.

—
Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 5 mars 2010 que:

- M. Andrew James DOLCE, M. Henry G. VICKERS et M. Richard S. MULLY ont démissionné de leurs fonctions de Gérants,

et suite aux nominations effectuées en leur remplacement, le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Debra BATES, Chief Financial Officer, avec adresse professionnelle à North Church Road, 21, Saddle River, New Jersey 07458, United States of America - Gérante;

- M. Steve RUDNITSKY, Chief Executive Officer, avec adresse professionnelle à Mohawk Avenue, 93 Norwood, New Jersey 07648, United States of America - Gérant.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l

Référence de publication: 2010037195/17.

(100036121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Sunstar Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.051.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 janvier 2010

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, le 25 janvier 2010, porteurs de 310 actions sur les 310 actions qui représentent l'ensemble du capital social de la société, ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social à l'adresse: rue Jean Engling, 12 / Boite 10 à L-1466 Luxembourg. Ce transfert prendra effet à partir du 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à L-1466 Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour la Société

Signatures

Le Secrétaire / Les Actionnaires

Référence de publication: 2010037217/17.

(100036085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.311.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 18 février 2010.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le nombre des administrateurs de quatre à trois et par conséquent de mettre fin aux mandats d'administrateur et d'administrateur délégué de Mademoiselle Alexandra Clemens, gérant d'entreprise, demeurant à L-2628 Luxembourg, 106, rue des Trévires.

Le nouveau conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Administrateurs:

Marco Sterzi, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
Edoado Tubia, avec adresse au 6, rue de Lilas, L-3366 Strassen, Luxembourg
Franco Toscano, avec adresse au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Francesca Docchio, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 février 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2010037224/24.

(100036012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Florentin Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.043.

EXTRAIT

En date du 18 février 2010, Monsieur Jean-Marc Debaty a démissionné avec effet immédiat de son mandat d'Administrateurs de la société et pour conséquent de son mandat d'Administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2010037214/15.

(100035993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Dièdre, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 95.133.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010

La démission de Monsieur Claude ZIMMER comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé administrateur Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg. Monsieur Guy HORNICK continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010037190/15.

(100035615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Nimaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 139.902.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NIMACO S. à r.l., en date du 16 décembre 2009, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des associés de la société à responsabilité limitée NIMACO S. à r.l., du 16 décembre 2009, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg aux Iles Vierges Britanniques et a accepté la démission du gérant, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat de continuation du "Registrar of Corporate Affairs" du 24 décembre 2009, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2009 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société NIMACO S. à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MORESCHI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2010. Relation: LAC/2010/5916. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010039193/30.

(100038685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

ProLogis France XXVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représentée par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010037066/14.

(100036061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Eurinca Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 107.777.

Le bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/02/10.

Référence de publication: 2010037054/10.

(100035913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Real Estate Investor Fund 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 125.521.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-second of February.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the corporation with limited liability (société à responsabilité limitée) REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l., with registered office at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg number B 125521, incorporated by deed of the undersigned notary on the 2nd of February 2007, published in the Mémorial C number 985 of the 26th of May 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 29th of June 2007, published in the Mémorial C number 2090 of the 25th of September 2007;

- on the 14th of December 2007, published in the Mémorial C number 464 of the 22nd of February 2008,

having a share capital of fourteen million six hundred and twelve thousand five hundred Euro (14,612,500.- EUR) represented by five hundred and eighty-four thousand five hundred (584,500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

The meeting is presided by Mr. Antonio FERNANDES, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Evelyne BEY, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

Mr. Regis DONATI, chartered accountant, born in Briey (France), on the 19th of December 1965, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and may conform to the accounts of the company.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 125521, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C numéro 985 du 26 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 2090 du 25 septembre 2007;

- en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 464 du 22 février 2008,

ayant un capital social de quatorze millions six cent douze mille cinq cents euros (14.612.500,- EUR), subdivisé en cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (584.500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Evelyne BEY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société: Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se conformer aux écritures de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - BEY - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 mars 2010. Relation GRE/2010/730. Reçu soixante-quinze euros (75 EUR).

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037477/111.

(100036847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour Bario Participations S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2010036450/13.

(100035354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

IHP, International Help Picture, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3317 Bergem, 20, Um Waisseraech.

R.C.S. Luxembourg F 8.263.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1) Monsieur KNEPPER Henri, retraité, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3317 BERGEM, 20, Um Waisseraech

2) Monsieur KESSELER Marc, maître-électricien, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3313 BERGEM, 4, Grand-rue

3) Monsieur BUCIN Robert, employé, de nationalité allemande et roumaine, demeurant à L-3617 KAYL, 56, rue de la Chapelle

4) Madame CERNEA Daniela, employée, de nationalité roumaine, demeurant à L-3593 DUDELANGE, 149, rue de Volmerange

ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée INTERNATIONAL HELP PICTURE (I H P), association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a comme objet de venir en aide aux enfants orphelins de Roumanie ou d'autres pays. Pour récolter des dons elle organisera des bazars de charité, restaurera des fresques d'église et promouvra des activités culturelles. Elle vendra aussi des icônes afin de financer des orphelinats.

Art. 3. Le siège est fixé à L- 3317 BERGEM, 20, Um Waisseraech.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant des six mois de l'exercice suivant.

Art. 6. En dehors des membres actifs, individuels ou collectifs, l'association peut avoir des membres d'honneur, des membres bienfaiteurs et des membres de droit. Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande au conseil d'administration qui statue souverainement.

Art. 7. Le nombre minimum de membres actifs est de 3 (trois).

Art. 8. Les ressources de l'association se composent comme suit:

1) Des cotisations annuelles des membres aux taux fixés par le Conseil d'Administration. Le maximum d'une cotisation est de 500,- €

2) Des subventions qui peuvent lui être accordées par les collectivités

- 3) Des dons particuliers destinés à lui permettre d'atteindre les buts qu'elle se propose
- 4) Du produit des collectes, jeux et fêtes organisés au profil de l'association
- 5) Du produit récolté lors de la remise en état de vitraux d'Eglise
- 6) Des intérêts et revenus de biens et valeurs leur appartenant

Art. 9. Tout membre actif ou autre peut démissionner en faisant parvenir une lettre recommandée au conseil d'administration. Le membre qui après mise en demeure faite par lettre recommandée ne s'acquitte pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire.

Art. 10. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social

La convocation est adressée à chaque membre soit par lettre individuelle pendant les 6 (six) premiers mois de l'année, soit sous forme d'un communiqué de presse (avis de presse) au moins huit jours avant l'assemblée. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent (20%) au moins des membres actifs en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum.

Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.

Art. 11. Les attributions de l'assemblée générale comportent les droits suivants:

- Nommer et révoquer les administrateurs
 - Approuver annuellement des comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir
 - Proposer des modifications statutaires
 - Proposer la dissolution de l'association, la dissolution ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale extraordinaire
 - Prendre toutes décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues du Conseil d'Administration
- Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

Art. 12. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins et de 6 membres au plus (dans ce nombre sont compris le président et le ou les vice-présidents).

L'assemblée générale élit séparément le président et le ou les vice-présidents. Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Le conseil d'administration désigne le secrétaire et le trésorier selon les modalités internes.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers (2/3) de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

La durée du mandat des administrateurs est de 1 an. Ils sont rééligibles.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts. L'association est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Art. 14. Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement de 15 (quinze) euros.

Art. 15. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permettra de présenter une situation en recettes et dépenses. Il faut établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 16. La situation des recettes et dépenses est vérifiée par un réviseur de caisse à nommer par l'assemblée générale. A été nommée réviseur de caisse Madame Paola CASTELLANI, demeurant à L-3317 BERGEM, 20, Um Waisseraech. Le mandat de réviseur doit être renouvelé chaque année.

Art. 17. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 18. Pour tous les problèmes concernant la dissolution, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

En pareil cas, une assemblée générale extraordinaire décidera de l'affectation du patrimoine de l'association.

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président: KNEPPER Henri
Vice-président: KESSELER Marc
Trésorier: CERNEA Daniela
Secrétaire: BUCIN Robert

Schifflange, le 10 décembre 2009. KNEPPER Henri / KESSELER Marc / BUCIN Robert / CERNEA Daniela.

Référence de publication: 2010037116/95.

(100035505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour Bario Participations S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2010036451/13.

(100035343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Zwee Engelen S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg E 662.

L'an deux mil dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick MOES, employé, né le 13 juin 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée;

2) Monsieur Joël SCHONS, employé, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5470 Wellenstein, 20, route de Mondorf.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls associés de la société civile immobilière "ZWEE ENGELEN SCI", ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 30, Cité Millewée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 900 du 15 septembre 2005.

II.- Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1.- à Monsieur Patrick MOES, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2.- à Monsieur Joël SCHONS, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent trente-cinq mille euros (EUR 235.000.-) en vue de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-), par l'émission de neuf cent quarante (940) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250.-) chacune, de sorte que le capital social sera désormais de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-) représenté par mille quarante (1.040) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune.

Souscription et Libération

I.- Apport en nature

Monsieur Joël SCHONS, prénommé, a fait à la société l'apport en nature suivant:

Désignation

1) Une vigne, sise ban de Wellenstein, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Wellenstein, section D de Wellenstein:

numéro 1487/5250, lieu-dit "Fulschett", vigne, contenant 45,91 ares.

2) Une vigne, sise ban de Wellenstein, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Wellenstein, section B de Bech:

numéro 2176/5160, lieu-dit "Waler", vigne, contenant 32,03 ares.

Origine de propriété

Monsieur Joël SCHONS a acquis les immeubles prédécrits aux termes d'un acte de partage d'ascendants, reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour sous le numéro de son répertoire, acte qui sera transcrit avant ou en même temps que les présentes.

Estimation pro Fisco

Les immeubles apportés sont évalués d'un commun accord des associés à cent seize mille neuf cent dix euros (EUR 116.910.-).

Conditions de cet apport

Le présent apport a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1) Les immeubles sont repris par la société dans l'état où ils se trouvent et se comportent à la date de ce jour, quitte et libre de toutes dettes, privilèges et hypothèques, sans garantie pour erreur dans les désignations cadastrales ou dans les contenances indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre les contenances indiquées et celles réelles excéderaient-elles un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société. Les immeubles sont apportés avec toutes les servitudes actives et passives, continues et discontinues, apparentes et occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

2) L'entrée en jouissance est fixée à ce jour.

3) A partir de l'entrée en jouissance, tous impôts, contributions, taxes et charges auxquels les immeuble sont ou pourraient être assujettis, sont à la seule charge de la société.

II.- Apports en espèces:

a) Monsieur Patrick MOES préqualifié, apporte à la société une somme en espèces de cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 117.500.-).

b) Monsieur Joël SCHONS préqualifié, apporte à la société une somme en espèces de cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 590.-).

Les apports prédits en nature et en espèces ont été effectués par les apportants, de sorte que les susdits immeubles et la somme totale de cent dix-huit mille quatre-vingt-dix euros (EUR 118.090.-) se trouvent à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000.-), représenté par mille quarante (1.040) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Patrick MOES, employé, né le 13 juin 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-8064 Bertrange,	
30, Cité Millewée, cinq cent vingt parts sociales,	520
2.- Monsieur Joël SCHONS, employé, né le 29 janvier 1973 à Luxembourg, demeurant à L-5470 Wellenstein,	
20, route de Mondorf, cinq cent vingt parts sociales,	520
Total: mille quarante parts sociales,	1.040

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées."

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800.-), sont à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les associés élisent domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, agissant ès-dites qualités, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Patrick MOES, Joël SCHONS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2010. Relation: LAC/2010/10271. Reçu sept cent un euros quarante-six cents 116.910,00 € à 0,50% = 584,55 € + 2/10 = 116,91 € 701,46 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 mars 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010038161/95.

(100037167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour Bario Participations S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2010036452/13.

(100035342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Triton III LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.878.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX and registered under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 March 2010; and

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-143.926 ("TML3"), represented by Me Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 March 2010.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Triton III LuxCo 2 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers. In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not. All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code. The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder . The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 15. Representation of the Company. Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital. Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year starts on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

Art. 21. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend. In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.
- TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory measure

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 March 2011.

Resolutions of the shareholders' meeting

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3rd floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, as Class A Manager;
- (ii) Mr Brian McMahon, manager, born on 4 November 1968 in Dublin (Ireland), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager; and

(iii) Mr Andreas Demmel, employee, born on 11 April 1969 in Munich (Germany), with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

Pardevant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX et enregistrée sous le numéro 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2010; et

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143.926 ("TML3"),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2010.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination sociale "Triton III LuxCo 2 S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social souscrit. Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A") de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B") de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion. Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes. S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution. Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera reparté entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 mars 2011.

Assemblée générale extraordinaire Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3^{ème} étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A;

(ii) Monsieur Brian McMahon, gérant, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B;

(iii) Monsieur Andreas Demmel, employé privé, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Catégorie B.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3155. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039147/527.

(100038944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Bario Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour Bario Participations S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur

Référence de publication: 2010036453/13.

(100035341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Finpartec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.167.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour la société

FINPARTEC S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010036454/15.

(100035336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2010

Composition du Conseil d'administration:

- Il a été décidé de réélire Monsieur Adrian Spieler, Monsieur Robert Ratcliffe, Monsieur Markus Schafroth, Madame Maya Joshi ainsi que Monsieur Pascal Zbinden en date du 2 mars 2010, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2010.

Au 2 mars 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* M. Adrian Spieler

* M. Robert Ratcliffe

* M. Markus Schafroth

* Mme Maya Joshi

* M. Pascal Zbinden

- Il a été décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour Swiss Re Funds (Lux) I

Au nom et pour le compte de JPMorgan Bank Luxembourg S.A.

(en tant qu'Agent domiciliataire)

Martina Graessler

Référence de publication: 2010037225/26.

(100035908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Promedent, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Graser S.A.

Bureau comptable et fiscal

BP 41

L-3901 Mondercange

P.o. Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010036462/15.

(100034987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Sartay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.577.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036465/15.

(100035111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Tradulux S.A., Société Anonyme,

(anc. Tradulux S.à r.l.).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 67.187.

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- La société TRADULUX S.à r.l., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 5, rue du Fort de Reinsheim, ici représentée par ses deux gérants:

Madame Marie-France BONNET-THUREL, demeurant à F-92800 Puteaux, 7, rue Benoît Malon,

Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, dirigeant de société, demeurant à F-75007, 38, avenue Charles Floquet,

2.- Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, prénommé, agissant en son nom personnel,

3.- Madame Marie-France BONNET-THUREL, dirigeant de société, demeurant à F-75116 Paris, 30, rue Emile Menier, agissant en son nom personnel,

4.- Monsieur Patrice MIGNOT BONNEFOUS, dirigeant de société, demeurant à F-75116 Paris, 30, rue Emile Menier, agissant en son nom personnel,

5.- Monsieur Edouard MIGNOT BONNEFOUS, préqualifié, agissant en son nom personnel,

6.- Madame Hélène DE QUENGO DE TONQUEDEC, demeurant à L-2419, 5, rue du Fort de Reinsheim, agissant tant en son nom personnel, qu'aux noms et pour compte de ses enfants mineurs, à savoir:

Gabrielle, Mélanie, Sissy et Théodora les DE POURTALES, toutes les quatre domiciliées avec elle.

Mention est faite ici que les comparants sub 3.- à 5.- sont ici représentés par Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, en vertu de trois procurations sous seing privé, données le 26 janvier 2010, respectivement le 1^{er} février 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Madame Marie-France BONNET-THUREL,	25
2.- Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS,	25
3.- Monsieur Patrice MIGNOT BONNEFOUS,	275
4.- héritiers de feu Monsieur Pierre-Louis DE POURTALES,	150
5.- Monsieur Edouard MIGNOT BONNEFOUS,	25
TOTAL: cinq cents parts sociales:	500

Par les présentes, Madame Hélène DE QUENGO DE TONQUEDEC, prénommé, déclare céder et transporter les cent cinquante (150) parts sociales dépendant de la succession de feu Monsieur Pierre-Louis DE POURTALES et que celui-ci détenait dans la prédite société à Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de VINGT MILLE DEUX CENT CINQUANTE euros (€ 20.250), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire à l'instant même dont titre et quittance.

Mention est faite ici que les cent cinquante (150) parts sociales ainsi cédées et dépendant de ladite succession étaient échues pour quatre seizièmes (4/16es) indivis en pleine propriété à l'épouse survivante Madame Hélène DE QUENGO DE TONQUEDEC, et pour le restant par parts égales aux quatre enfants du défunt à savoir Gabrielle, Mélanie, Sissy et Théodora les DE POURTALES.

La prédite transaction a été autorisée suivant ordonnance autorisation cession de parts sociales rendue par Madame Le Juge des tutelles Béatrice KIEFFER, en date du 20 juillet 2009, laquelle ordonnance, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée en copie aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société à responsabilité limitée TRADULUX S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cession ainsi intervenues, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1.- Madame Marie-France BONNET-THUREL,	25
2.- Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS,	175
3.- Monsieur Patrice MIGNOT BONNEFOUS,	275
5.- Monsieur Edouard MIGNOT BONNEFOUS,	25
TOTAL: cinq cents parts sociales:	500

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués pour en avoir connu l'ordre du jour au préalable, et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de dix-huit mille six cent cinq virgule trente-deux euro (€ 18.605,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (€ 12.394,68) à trente et un mille euro (31.000.-), sans création de parts sociales nouvelles.

2.- l'assemblée générale décide de transformer la société en société anonyme et de procéder à une refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} .- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social.

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de

TRADULUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activités de traductions techniques et commerciales, adaptations publicitaires, ainsi que toutes traductions par traducteur juré, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euro (€ 62.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par les administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature individuelle d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter la société valablement dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que l'actionnaire (les actionnaires) est (sont) présent(s) ou représenté(s) et qu'il(s) déclare(nt) avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses (leurs) délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année Sociale, répartition des bénéfices.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, liquidation.

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.
- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 2.500.-.

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

4.- l'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs à trois (3).

5.- Sont appelés à la fonction d'administrateur pour une durée de six ans:

A Monsieur Eric MIGNOT BONNEFOUS, dirigeant de société, demeurant à F-75007 Paris, 38, avenue Charles Floquet,
B Madame Albane GRAVIER, journaliste, née le 25 juin 1968 à Neully-sur-Seine, France, demeurant à F-75007 Paris, 38, avenue Charles Floquet,

C Madame Marie-Paule VAN WAELEM, expert-comptable auprès de la société FIDIGA, avec siège social au L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, née à Uccle, Belgique, le 5 janvier 1950, demeurant professionnellement à Luxembourg.

5.- l'assemblée générale nomme comme commissaire aux comptes pour une durée de six ans: la société EWA REVISION S.A., ayant son siège social au L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.-F. Kennedy.

6.- l'assemblée générale décide de transformer les cinq cents anciennes parts sociales en actions et d'attribuer ces cinq cents actions ainsi transformées aux anciens associés au prorata de leur participation dans l'ancienne société à responsabilité limitée.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: De Quengo De Tonquedec, Mignot Bonnefous, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 février 2010, Relation: EAC / 2010 / 1937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 mars 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010037502/186.

(100036460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Platine Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.264.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036466/15.

(100035106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Marbo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 53.835.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036467/15.

(100035100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Silvertrans Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 151.855.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Kelly HAYEN, employée privée, née à Sint-Truiden (Belgique), le 9 février 1983, demeurant à B-3850 Nieuwerkerken, Krammenhofstraat 84 (Belgique),

ici représentée par Monsieur Dirk HEINEN, comptable, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Rodter Strafle 58/F, (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Silvertrans Logistics S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises de tous genres ainsi que l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous modes de transport.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Weiswampach, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

TITRE II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique Madame Kelly HAYEN, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
2. Madame Kelly HAYEN, employée privée, née à Sint-Truiden (Belgique), le 9 février 1983, demeurant à B-3850 Nieuwerkerken, Krammenhofstraat 84 (Belgique), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEINEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mars 2010. Relation GRE/2010/773. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010039158/132.

(100038552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Lutzenberg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.884.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036468/15.

(100035084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Brescia Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.225.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036469/15.

(100035082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

FDLV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8284 Kehlen, 16, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 129.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010036769/9.

(100035893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

Anex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 60.258.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010036470/15.

(100035081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Era Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 33.828.

Les comptes annuels au 30/06/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2010036471/11.

(100035057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

In the year two thousand and ten, on the eighth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78 985, incorporated originally under the denomination of "DE BEERS INVESTMENTS", pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 417 of June 7, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 462 of March 3, 2010.

The meeting begins, Mr Eric Caverhill, with professional address at 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Charl Brand, with professional address at 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the one hundred million (100,000,000) A shares, the ten million (10,000,000) B shares and the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares as well as the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme A shares and the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme B shares, all of them having a par value of two United States Dollars (US\$ 2) each, representing the entire capital of two hundred twenty-eight million six hundred and eight thousand fifty United States dollars (US\$ 228,608,050), the one hundred million (100,000,000) A voting shares, the ten million (10,000,000) B voting shares, the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares as well as eight thousand five hundred and fourteen (8,514) Scheme A voting shares and eight thousand five hundred and fourteen (8,514) Scheme B voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items

on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase in Authorised A Ordinary Share Capital

"That, in terms of Article 6.5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company be increased by the creation of an additional twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (26,666,670) A shares having a nominal value of two United States dollars (US\$2.00) each ranking parri passu in every respect with the existing one hundred million (100,000,000) A shares of two United States dollars (US\$2.00) each in the capital of the Company and to amend the Articles of Incorporation accordingly."

2. Increase in Authorised B Ordinary Share Capital

"That, in terms of Article 6.5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company be further increased by the creation of an additional two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) B shares having a nominal value of two United States dollars (US\$2.00) each ranking parri passu in every respect with the existing ten million (10,000,000) B ordinary shares of two United States dollars (US\$2.00) each in the capital of the Company and to amend the Articles of Incorporation accordingly."

3. Amendment to the Articles of Incorporation: authorisation and empowerment of directors

1. "That, subject to the passing of resolutions 1 and 2 to be proposed at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on Monday, 8 March 2010, and in terms of Article 6.5 of the Company's Articles of Incorporation, the opening paragraph of existing Article 6.1 of the Company's Articles of Incorporation be deleted and shall be replaced with a new opening paragraph to Article 6.1 to read as follows:

' **6.1.** Within a period expiring on the fifth anniversary of 8 March 2010, the Board shall be authorised and empowered (subject to the provisions of articles 8 and 11) to issue offers or agreements and to issue further shares in whole or in part so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised capital of the Company pursuant to and within the terms of this authority as follows;..."; and

2. "That Messrs B Olivier or E Caverhill, representatives of the Company, or failing them, any employee of Maitland Luxembourg SA or M Partners Luxembourg be authorised to appear before a Luxembourg notary for purposes of recording the capital increase resulting from the issue or the new shares by the directors in the Company's Articles in the presence of a Luxembourg notary."

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves, that in terms of Article 6.5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company is increased by the creation of an additional twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (26,666,670) A shares having a nominal value of two United States dollars (US\$2.00) each ranking parri passu in every respect with the existing one hundred million (100,000,000) A shares of two United States dollars (US\$2.00) each in the capital of the Company and to amend the Articles of Incorporation accordingly.

Second resolution

The General Meeting resolves, that in terms of Article 6.5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company be further increased by the creation of an additional two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) B shares having a nominal value of two United States dollars (US\$2.00) each ranking parri passu in every respect with the existing ten million (10,000,000) B ordinary shares of two United States dollars (US\$2.00) each in the capital of the Company and to amend the Articles of Incorporation accordingly.

Third resolution

Following the two previous resolutions, article 5.1. and article 6.1 of the Articles of Incorporation are amended by deleting the opening paragraph of the existing Article 6.1 and replacing it with a new opening paragraph to Article 6.1 to read as follows:

" **5.1.** The Company has an authorised capital of three hundred twelve million nine hundred eighty-five thousand eight hundred and twenty-six United States dollars (312.985.826 US\$) divided into:

5.1.1. one hundred and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (126.666.670) A shares of two United States dollars (US\$ 2) each, having such rights as are described in these Articles;

5.1.2. twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12.666.667) B shares of two United States dollars (US\$ 2) each, having such rights as are described in these Articles."

" 6.1. Within a period expiring on the fifth anniversary of 8 March 2010, the Board shall be authorised and empowered (subject to the provisions of articles 8 and 11) to issue offers or agreements and to issue further shares in whole or in part so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised capital of the Company pursuant to and within the terms of this authority as follows;...";

Fourth resolution

Messrs B Olivier or E Caverhill, representatives of the Company, or failing them, any employee of Maitland Luxembourg SA or M Partners Luxembourg is authorised to appear before a Luxembourg notary for purposes of recording the capital increase resulting from the issue or the new shares by the directors in the Company's Articles in the presence of a Luxembourg notary.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78 985, constituée originairement sous la dénomination de "DE BEERS INVESTMENTS", suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 417 du 7 juin 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 462 du 3 mars 2010

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Caverhill, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charl Brand, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du Bureau que sur les cent millions (100.000.000) d'actions A, les dix millions (10.000.000) d'actions B et les quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.282.985) actions préférentielles sans droit de vote de même que les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions Système A et les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions système B, toutes d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent vingt-huit millions six cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis (US\$ 228.608.050), les cent millions (100.000.000) d'actions A avec droit de vote, les dix millions (10.000.000) d'actions B avec droit de vote, les quatre million deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq actions préférentielles sans droit de vote, ainsi que huit mille cinq cent quatorze (8,514) actions Système A avec droit de vote et huit mille huit cinq cent quatorze (8,514) actions Système B avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social autorisé ordinaire des Actions A.

"Que, suivant les dispositions de l'article 6.5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est augmenté par la création de vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (2.666.670) actions A supplémentaires d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$2.00) chacune ayant les mêmes droits que les cent millions (100.000.000) actions A existantes de deux dollars US (US\$2.00) chacune dans le capital de la Société et modification des statuts en conséquence.

2. Augmentation du capital social autorisé ordinaire des Actions B.

"Que, suivant les dispositions de l'article 6.5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est augmenté par la création de deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (2.666.670) actions B supplémentaires d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$2.00) chacune ayant les mêmes droits que les dix millions (10.000.000) actions B existantes de deux dollars US (US\$2.00) chacune dans le capital de la Société, et modification des statuts en conséquence.

3. Modification des statuts: autorisation et pouvoir à donner aux administrateurs.

1. "Que, sous réserve de l'adoption des résolutions 1 et 2 à proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le lundi 8 mars 2010, et suivant les dispositions de l'article 6.5 des statuts de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société est supprimé et remplacé par un nouvel premier alinéa de l'article 6.1 de la teneur suivante:

" **6.1.** Durant une période expirant au cinquième anniversaire du 8 mars 2010, le Conseil sera autorisé et habilité (sous réserve des dispositions des articles 8 et 11) à faire des offres ou conclure des accords et émettre des actions nouvelles en totalité ou en partie de façon à porter le capital total de la Société au niveau du capital autorisé de la Société et ce, conformément à et dans le cadre des conditions de cette autorisation, de la manière suivante;..." et

2. "Que Messieurs B Olivier ou E Caverhill, représentants de la Société, ou, en leur absence, tout employé de Maitland Luxembourg SA ou M Partners Luxembourg est autorisé à se présenter pardevant un notaire luxembourgeois pour acter l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions par les administrateurs dans les statuts de la société en présence d'un notaire luxembourgeois."

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée passe, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide que, suivant les dispositions de l'article 6.5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est augmenté par la création de vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (2.666.670) actions A supplémentaires d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$2.00) chacune ayant les mêmes droits que les cent millions (100.000.000) actions A existantes de deux dollars US (US\$2.00) chacune dans le capital de la Société et modification des statuts en conséquence.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que, suivant les dispositions de l'article 6.5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est augmenté par la création de deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (2.666.670) actions B supplémentaires d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$2.00) chacune ayant les mêmes droits que les dix millions (10.000.000) actions B existantes de deux dollars US (US\$2.00) chacune dans le capital de la Société, et modification des statuts en conséquence.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 5.1 et l'article 6.1 des statuts sont modifiés par la suppression du premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société et en le remplaçant par un nouvel premier alinéa de l'article 6.1 de la teneur suivante:

" **5.1.** La Société a un capital autorisé de trois cent douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-six dollars des Etats-Unis (312.985.826 US\$) divisé en:

5.1.1. cent vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (126.666.670) actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.1.2. douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts."

" **6.1.** Durant une période expirant au cinquième anniversaire du 8 mars 2010, le Conseil sera autorisé et habilité (sous réserve des dispositions des articles 8 et 11) à faire des offres ou conclure des accords et émettre des actions nouvelles en totalité ou en partie de façon à porter le capital total de la Société au niveau du capital autorisé de la Société et ce, conformément à et dans le cadre des conditions de cette autorisation, de la manière suivante;..."

Quatrième résolution

Messieurs B Olivier ou E Caverhill, représentants de la Société, ou, en leur absence, tout employé de Maitland Luxembourg SA ou M Partners Luxembourg est autorisé à se présenter pardevant un notaire luxembourgeois pour acter l'augmentation de capital résultant de l'émission de nouvelles actions par les administrateurs dans les statuts de la société en présence d'un notaire luxembourgeois."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Caverhill, R. Thill, C. Brand et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. LAC/2010/10794. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010039056/205.

(100038794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Era Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 33.828.

Les comptes annuels au 30/06/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2010036472/11.

(100035055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Johnson Controls SA/NV, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 99.162.

Les comptes annuels de la maison-mère au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls SA/NV, Luxembourg branch

Thomas E Lowery

Director

Référence de publication: 2010036474/13.

(100035139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Dalvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.887.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Patrick F. DEPREEZ, 703 McKinney Avenue, Suite 300, Dallas, Texas 75202 Etats-Unis d'Amérique.

Le mandat de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiënerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2009

Est élu président du conseil d'administration

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010037192/30.

(100035931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036475/12.

(100035134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

UKIG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.793.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l.", a limited liability company incorporated in Luxembourg having its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the register of trade and companies of Luxembourg under number B 124.536.

represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg.

The said proxy shall be signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby formed:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "UKIG HoldCo S.à r.l." (hereafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a

Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means, and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any other kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies, partnerships or trusts in which it has a direct or indirect interest or any company, partnership or trust being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Entities"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each.

The share capital shall at all times not be less than the Pounds Sterling equivalent of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and the share capital shall be increased accordingly if the twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is ever less than twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The Company's shares are in registered form.

Art. 6. Capital Amendment. The share capital may be changed at any time by a decision of the single partner (where there is only one partner) or by a decision of the partners' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a single partner, the Company's shares are freely transferable to non-partners.

In the case of plurality of partners, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of partners as provided by articles 189 and 190 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of shares among the partners. The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the partners who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital and under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

Chapter III. Management

Art. 11. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of partners. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of partners holding a majority of votes.

The board of managers shall meet upon call by any of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic

mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The secretary, or if no secretary has been appointed, any manager, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by any two members of the board of managers.

The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by any two members of the board of managers or by the sole manager, as the case may be.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager(s). In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 13. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager(s). The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or any two managers acting jointly, may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 15. Remuneration of the manager(s). The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General Meeting of Partners

Art. 17. Powers of the General Meeting of Partner(s). The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

A partner may act at any general meeting of partners by appointing (or, if the partner is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, e-mail as his proxy another person who need not be a partner.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the partners representing at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of partners can, provided that the total number of partners of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of partners, be passed in writing by all the partners. In this case, each partner shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of partners.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of partners shall be construed as including the possibility of written resolutions of the partners, provided that the total number of partners of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V. Business year, Balance sheet, Interim dividends

Art. 18. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each partner shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. Interim Dividends. The board of managers or the general meeting of partners may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of partners deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 22. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partner(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st March 2011.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) shares representing the entire share capital have been entirely subscribed by Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The reasonable costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Sole Shareholder Resolutions Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at three (3).

2) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Mark Houston, born in Dunfermline, the United Kingdom, on 22nd December 1970, residing professionally at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Godfrey Abel, born in Brixworth, the United Kingdom, on 2nd July, 1960, residing at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Alexandre Moyret, born in à Clermont Ferrand, France, on April 17, 1974, residing professionally at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 13 of the articles of incorporation, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

3) The Company shall have its registered office at 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.536,

ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration sera signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "UKIG HoldCo S.à r.l." (ci-après désignée, la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après désignée, la "Loi "), ainsi que par les présents statuts (ci-après désignés, les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée extraordinaire des associés délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également investir, directement ou indirectement, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés, associations ou trusts, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, associations ou trusts, qui seraient associées directes ou indirectes de la Société, ou encore à toutes

sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciales, ou financières estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.

Le capital social ne peut être inférieur à la somme en Livres Sterling équivalente à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et le capital social devra être augmenté dans le cas où le capital social de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est inférieur à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Les parts de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (dans les cas où il n'y a qu'un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés, dans les mêmes conditions que pour la modification des présents Statuts.

Art. 7. Distributions. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles à un non-associé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert des parts sociales entre vifs à un tiers doit être autorisé par l'assemblée générale des associés conformément aux articles 189 and 190 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas nécessaire pour le transfert de parts entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers doit être accepté par des associés représentant trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts dans les limites prévus par la Loi et à la condition que les parts remboursées ou rachetées soient immédiatement annulées et le capital social réduit en conséquence.

Chapitre III. Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir en donner la raison), par une résolution des associés adoptée à la majorité des voix.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen de communication, un autre gérant comme son mandataire.

Chacun des gérants peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tous autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Le secrétaire, ou dans les cas où aucun secrétaire n'a été désigné, un gérant, devra rédiger les procès verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance, qui devront être signés par deux des membres du conseil de gérance.

Dans le cas d'un gérant unique, celui-ci devra également rédiger et signer les procès verbaux contenant ses propres résolutions.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être utilisées au cours de procédures judiciaires ou être déli-
vrées à des tiers, devront être signées par deux des membres du conseil de gérance ou par le gérant unique.

Des résolutions écrites du conseil de gérance peuvent être valablement prises si elles sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance. Une telle décision peut être comprise dans un ou plusieurs documents distincts envoyés par courrier, télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. De telles résolutions auront le même effet que si elles avaient été votées durant un conseil de gérance tenu physiquement.

Les votes peuvent être donnés par télécopie, courrier électronique, télégramme, télex ou par téléphone à la condition qu'un tel vote soit confirmé également par écrit.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans le cas d'un gérant unique, la société sera valablement engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ainsi que deux gérants agissant conjointement, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement, en plus ou en remplacement des premiers gérants, seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/ leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit conforme aux Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), par une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, courrier, télégramme, telex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité de résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes Intérimaires

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et le compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

Art. 19. Allocations et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Dividendes Intérimaires. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires aient été établis, faisant apparaître que les fonds disponibles sont suffisants, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, ait considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

Chapitre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui déterminera/détermineront ses/leurs pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été entièrement souscrites par Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l, pré-désignée, et entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mark Houston, né le 22 décembre 1970, à Dunfermline, Royaume Uni, résidant professionnellement au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
 - Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960, à Brixworth, Royaume Uni, résidant 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Alexandre Moyret, né le 17 avril 1974, à Clermont Ferrand, France, résidant professionnellement au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En vertu de l'article 13 des Statuts, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

3) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 10 rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. REYMOND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C, le 3 mars 2010. Relation: EAC/2010/2530. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038254/420.

(100037149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Enterasys Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.317.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTERASYS NETWORKS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036476/12.

(100035130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Enterasys Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.317.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENTERASYS NETWORKS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010036477/12.

(100035124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Vianden Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.209.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010036478/15.

(100035119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

Cercle Hippique de l'Oesling, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 12, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 1.519.

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 2. Le siège de l'association est à L-9535 Weidingen, 14, rue Knupp.

Changement:

Art. 2. Le siège de l'association est à L-9991 Weiswampach, 12, Beelerstrooss.

Suivent les signatures,

Fischbach, le 20 février 2010.

Etienne ROSSLER / Daniëlle BIVER-ARITTO / Viviane BRAQUET

Président / Caissière / Secrétaire

Référence de publication: 2010036506/15.

(100034941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

HOLEANDERS Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 45.848.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix le quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Nerina Cucchiaro, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Titris S.A., ayant son siège social 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme Holeanders Holding ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45848, a été constituée suivant acte reçu le 23 novembre 1993 publié au Mémorial C des Sociétés et Associations No 505 de 1994,

II.- Que le capital social de la société prédésignée, s'élève actuellement à EUR 545.365,75 (cinq cent quarante-cinq mille trois cent soixante cinq euros et soixante quinze Cents), représenté par 22.000 (vingt-deux mille) actions sans mention de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Holeanders Holding S.A."

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg.

Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. CUCCHIARO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1401. Reçu soixante-quinze euros (75 euros).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010037383/44.

(100036633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

4 U S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.582.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "4 U S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 125582, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1000 du 30 mai 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 mars 2010. Relation: LAC/2010/8893. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010038167/49.

(100037368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.
